



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 décembre 2023 de 20h00 à 22h00
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REPLACE PAR
Président	X. Henauer	x		
Vice-Président	R. Lima	x		
Secrétaire	E. Schmied		x	P. Schenker
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	C. Tonoli	x		
	M. Croubalian	x		
	M. de Terwangne	x		
	J. Diaz	x		
	P. Dubath	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp		x	
	J.-M. Leiser		x	
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos		x	
	C. Miche	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler		x	D. Cuinier
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
 - a. D42 Autorisation d'emprunter et cautionnement solidaire à concurrence de CHF 1'000'000.- en faveur de la Fondation communale de Versoix- Samuel May en vue du réaménagement des extérieurs et des travaux d'optimisation énergétique d'un bâtiment situé au chemin César-Courvoisier 6
 - b. D 43 Autorisation d'emprunter et cautionnement solidaire à concurrence de CHF 5'000'000 en faveur de la Fondation communale de Versoix Samuel May pour la construction d'un nouvel immeuble d'habitation à l'avenue de Choiseul
 - c. D 48 Crédit d'étude complémentaire 2 de CHF 30'600.- destiné à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix-Molard
6. Motions
 - a. M12-A Rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population relatif à la motion « Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne »
7. Résolutions
8. Questions
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Il salue la presse et le public.

Mme Matias Ramos, Mme Schmied, M. Kapp, M. Leiser et M. Sidler sont excusés.

MM. David Cuinier et Pierre Schenker, siègent en qualité de Conseillers municipaux suppléants.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est approuvé.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 27 novembre 2023 :

- Page 19, amendement 5, discussion : « Mme de Terwangne indique que le ~~Centre~~ **PDC** remercie le personnel communal pour toute sa disponibilité, **sa compétence et son travail pour le bien commun de notre ville. Une rémunération équitable nourrit le sentiment de reconnaissance et contribue à l'engagement de chacun.** C'est pourquoi le PDC propose une indexation à 2,5 % ».
- Page 31, point 12.2, correction et ajout : « Constatant que le restaurant du Lac est **fermé fermé** depuis x temps pour raison de manque de personnel, M. Riat trouve ceci dommageable. Idem pour le restaurant du Boléro qui est fermé le samedi, jour de marché. **M. Riat demande que le service de la gérance modifie en conséquence les termes des contrats dans l'engagement de nouveaux gérants.** »
- Page 31, point 11.2, ajout : « Lorsqu'une séance de commission des finances **est déplacée**, M. Leiser souhaiterait que les membres du Conseil municipal en soient informés. »

Vote : Muni de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 est accepté par 21 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage, avec remerciements à son auteure (23 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1. Souvenir commémoratif marquant le jubilé de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix offert par ladite compagnie aux membres du Conseil municipal. Remerciements au Commandant Stalder et à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix.

4.2. Fête de l'Escalade

Puis-je parler de réussite concernant la fête de l'escalade ? Je ne pense pas être la personne pour ce faire. Cependant, je peux remercier l'ensemble des conseillers municipaux qui ont participé aux festivités, de la coupe des légumes le matin, au rangement de la salle le soir en passant par la mise en place, la tenue de la taverne, le service de la soupe et j'en passe ...

Merci également à toutes les personnes des services communaux que j'ai harcelés par mes dizaines de questions et pour leurs quinzaines de réponses.

Un défilé qui a passé entre les gouttes sous la protection de la police municipale et des pompiers volontaires, deux petites sérénades aux EMS de Bon Séjour et de Saint-Loup. Un concours de déguisement au grand succès pour la catégorie 1 à 12 ans.

Merci encore à la fine équipe dont les membres se reconnaîtront pour les séances de préparation et finalement un immense merci à Monsieur Cédric Miche pour son support sans faille !

4.3. L'association « Sauvons la baie de Corsier » a fait suivre aux présidents et maires des communes signataires de la convention de financement « Voie Bleue » une étude sur les flux induits par ladite voie Bleue. Pas

de doute sur le but du courrier qui est de faire déplacer l'accostage de Corsier-Port pour un accostage en rive gauche plus adéquat, selon eux, comme par exemple à la Tour Carrée. Il est mis en avant notamment les problèmes de pollution dus au bateau utilisé et de la faible fréquentation estimée.

Un message de M. Taschini (maire de Bellevue) nous fait part qu'un certain nombre d'informations méritent d'être infirmées ou nuancées. Il a été demandé au bureau 6t, mentionné dans le courrier de l'association « Sauvons la baie de Corsier », de fournir des éléments dans ce sens. Je ne prendrai pas plus de temps ce soir sur le sujet et je vous propose de vous fournir tant le courrier de l'association « Sauvons la baie de Corsier » que les arguments infirmés ou nuancés du bureau 6t et de laisser pour le prochain CM le bureau revenir sur ce point.

4.4. Bris de la traditionnelle marmite de l'Escalade en fin de séance.

5. DELIBERATIONS

- a. D42 – Autorisation d'emprunter et cautionnement solidaire à concurrence de CHF 1'000'000.- en faveur de la Fondation communale de Versoix- Samuel May en vue du réaménagement des extérieurs et des travaux d'optimisation énergétique d'un bâtiment situé au chemin César-Courvoisier 6

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Varonier prend la parole :

« La discussion a porté sur la question : est-ce que le cautionnement solidaire amène un risque sur les prochaines demandes de prêt de la Commune auprès des banques en augmentant les taux hypothécaires offerts ?

On n'a pas vraiment eu de réponse mais cela ne devrait pas être le cas car la fondation Samuel May est saine financièrement et a encore une grande marge d'emprunt ; c'est juste que ce cautionnement leur permet d'avoir un taux préférentiel.

Le message a été accepté par 8 oui et 1 abstention d'usage.

Je vous invite donc à accepter ce projet.

Je vous remercie de votre attention. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

Délibération

–

D42

Autorisation d'emprunter et cautionnement solidaire à concurrence de CHF 1'000'000.- en faveur de la Fondation communale de Versoix-Samuel May en vue du réaménagement des extérieurs et des travaux d'optimisation énergétique d'un bâtiment situé au chemin César-Courvoisier 6

Vu la Fondation communale de Versoix-Samuel May, fondation de droit public dont le but est de mettre en priorité à disposition de la population de Versoix des logements confortables à des prix correspondants à ses besoins,

ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'intérêt général ;

vu le message du 21 septembre 2023, qui décrit dans les détails la nécessité de procéder au réaménagement des espaces extérieurs et à des travaux d'optimisation énergétique du bâtiment situé au chemin César-Courvoisier 6, bâtiment dont la Fondation communale Versoix-Samuel May est propriétaire ;

vu la demande d'autorisation de construire DD 327179/1

vu le besoin de la Fondation communale de Versoix-Samuel May d'augmenter le financement existant à concurrence de CHF 1'000'000.- ;

vu l'art. 17 des statuts de la Fondation Versoix-Samuel May qui prévoit que les emprunts et les constitutions de gages immobilier ne sont valables qu'avec l'approbation du Conseil municipal;

vu l'art.2, al. 2 des statuts de la Fondation Versoix-Samuel May ;

vu le préavis favorable donné par le conseil de la Fondation communale de Versoix-Samuel May dans sa séance du 28 septembre 2023 ;

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 14 décembre 2023 ;

conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal ;

le Conseil municipal

décide

par 20 oui, 0 non et 3 abstentions

1. D'autoriser la Fondation communale de Versoix-Samuel May à contracter un emprunt à concurrence d'un montant de CHF 1'000'000.-.
2. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la commune pour l'emprunt de CHF 1'000'000.- contracté par la Fondation communale de Versoix-Samuel May.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les actes nécessaires.
4. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.
 - b. D 43 – Autorisation d'emprunter et cautionnement solidaire à concurrence de CHF 5'000'000 en faveur de la Fondation communale de Versoix Samuel May pour la construction d'un nouvel immeuble d'habitation à l'avenue de Choiseul

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Varonier prend la parole :

« La discussion a porté sur la question : est-ce que le cautionnement solidaire amène un risque sur les prochaines demandes de prêt de la Commune auprès des banques en augmentant les taux hypothécaires offerts ?

On n'a pas vraiment eu de réponse mais cela ne devrait pas être le cas car la fondation Samuel May est saine financièrement et a encore une grande marge d'emprunt ; c'est juste que ce cautionnement leur permet d'avoir un taux préférentiel.

Le message a été accepté par 8 oui et 1 abstention d'usage.

Je vous invite donc à accepter ce projet.

Je vous remercie de votre attention. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

Délibération

-

D43**Autorisation d'emprunter et cautionnement solidaire à concurrence de CHF 5'000'000 en faveur de la Fondation communale de Versoix Samuel May pour la construction d'un nouvel immeuble d'habitation à l'avenue de Choiseul**

Vu la Fondation communale de Versoix-Samuel May, fondation de droit public dont le but est de mettre en priorité à disposition de la population de Versoix des logements confortables à des prix correspondants à ses besoins, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'intérêt général ;

vu le message du 15 septembre 2023, qui décrit dans les détails le projet de construction d'un nouvel immeuble d'habitation à l'avenue de Choiseul ;

vu la demande d'autorisation de construire DD 318782/1

vu le besoin de la Fondation communale de Versoix-Samuel May de financer la construction de cet immeuble avec un emprunt de CHF 5'000'000.- ;

vu l'art. 17 des statuts de la Fondation Versoix-Samuel May qui prévoit que les emprunts et les constitutions de gages immobilier ne sont valables qu'avec l'approbation du Conseil municipal;

vu l'art.2, al. 2 des statuts de la Fondation Versoix-Samuel May ;

vu le préavis favorable donné par le conseil de la Fondation communale de Versoix-Samuel May dans sa séance du 28 septembre 2023 ;

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 14 décembre 2023 ;

conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal ;

décide

par 20 oui, 0 non et 3 abstentions

5. D'autoriser la Fondation communale de Versoix-Samuel May à contracter un emprunt à concurrence d'un montant de CHF 5'000'000.-.
6. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la commune pour l'emprunt de CHF 5'000'000.- contracté par la Fondation communale de Versoix-Samuel May.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les actes nécessaires.
8. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.

c. D 48 – Crédit d'étude complémentaire 2 de CHF 30'600.- destiné à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix-Molard
Rapport de majorité de la commission aménagement et transports

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Petit rappel historique : un crédit d'étude de CHF 45'000.-, destiné à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix – Molard, a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 décembre 2020.

Le 19 décembre 2022, suite à divers préavis consultatifs des services de l'Etat et à la nature du terrain sur lequel le projet s'implante, un crédit d'étude complémentaire de CHF 29'700.- a été accepté par le Conseil municipal par 14 oui, 4 non et 6 abstentions.

Aujourd'hui, de nouvelles demandes de compléments ont été faites au cours de l'enquête technique effectuée dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation de construire. Elles concernent notamment la demande de variantes d'emplacement et d'un argumentaire justificatif, les effets des travaux à proximité des voies CFF et la potentielle présence de polluants dans les sols.

Lors de la séance de la commission AT du 12 décembre 2023, il a été rappelé que les services cantonaux demandent de plus en plus d'informations dans le cadre de leur évaluation technique. Les projets ne faisant pas l'objet de demandes de compléments sont ainsi aujourd'hui bien rares. Dans le cas présent, ces demandes n'auraient pas pu être anticipées avant le dépôt du dossier en demande d'autorisation.

Lors de la longue discussion qui a suivi, peu de questions ont véritablement porté sur l'essence de la demande, à savoir l'extension des crédits déjà existants. La majorité de la discussion a à nouveau tourné autour du choix du tracé de la Voie-verte et par-là, de l'emplacement-même de la passerelle, du montant de la subvention cantonale et de la prise en charge des potentiels frais de dépollution.

En conclusion, la majorité a relevé l'importance d'aller au bout de cette première étape qu'est l'octroi de l'autorisation de construire. Il a été toutefois rappelé que ce projet ne doit en aucun cas empêcher des futures réflexions sur d'autres solutions de passages complémentaires à la Voie verte et visant d'autres types d'utilisateurs.

La demande de crédit complémentaire, présentée et votée lors de la commission Aménagement et Transports du 12 décembre 2023, a été approuvée par 6 oui, 3 non et 0 abstentions. »

Rapport de minorité de la commission aménagement et transports

Mme Schneckenburger prend la parole :

« Premièrement, l'État demande une étude supplémentaire sur une éventuelle dépollution du sol, là où la passerelle s'encrera sur le terrain de la papeterie.

Sur ce point, la commission a débattu sur différents aspects, à savoir :

- le coût de la dépollution qui pourrait être très élevé et pourrait renchérir la construction.
- Est-ce que ce coût sera entièrement pris en charge par la Commune ? Est-ce que les propriétaires de la papeterie participeront ? Nous n'en savons rien.

Deuxièmement, l'office cantonal de l'eau demande de justifier l'emplacement choisi.

Pour rappel, cette passerelle traverse la Versoix dans une zone boisée et actuellement inconstructible.

Une étude supplémentaire du service des forêts pour le défrichement de la parcelle avait déjà été demandée et un nouveau crédit de 29'700.- a déjà été accordé en novembre 2022. Crédit assez mal accueilli du reste. Ce qui monte l'étude actuelle à 75'000.-

Avec cette demande supplémentaire, nous arrivons à une étude de 105'000.-.

Certains commissaires se sont alors interrogés sur le bienfondé de vouloir continuer à tout prix à implanter la passerelle à cet endroit.

Ne serait-il pas judicieux d'étudier l'élargissement et l'amélioration de la passerelle existante, plutôt que de s'acharner à vouloir la faire passer là où de toute manière elle débouchera sur le chemin étroit entre la papeterie et les voies CFF ?

CFF qui, dit en passant, demandent également un rapport au sujet de cette construction.

Ne serait-il pas non-plus intéressant de reprendre la réflexion d'un passage en aval de la passerelle actuelle, en ligne droite entre la Migros et la rue des Moulins ? Les cyclistes n'auraient plus besoin de risquer leur vie à l'entrée du village, là où il n'y a aucune piste cyclable.

Et... plus aucun arbre à abattre, la Versoix reste dans son écrin de verdure !

Il y a largement matière à discussion, discussion que nous n'avons malheureusement pas eu le loisir d'avoir en commission puisque cette augmentation de crédit nous a été proposée mardi dernier en AT et jeudi aux Finances. Le temps de la réflexion a largement manqué.

Il faut également savoir qu'aucun montant de crédit de construction n'a été donné à ce jour pour la réalisation de cette infrastructure.

Une étude reste un moyen de réfléchir et non une obligation de construire.

Nous devons pouvoir admettre qu'aujourd'hui 75'000.- ont été investis en étude et malgré tout, nous devons aussi pouvoir renoncer à la réalisation de ces travaux, à cet endroit.

Le débat là-dessus n'a pas été poursuivi, mais au final : 3 conseillers se sont tout de même opposés à cette demande de crédit. Il a donc été préavisé positivement par la commission AT avec 6 oui et 3 non.

La minorité vous invite donc à rejeter cette demande de crédit. »

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

Mme Schneckenburger prend la parole :

« Le débat est resté le même qu'en commission AT, avec quelques arguments supplémentaires, dont celui de la Voie Verte.

Effectivement, le choix de faire passer la voie verte à cet endroit a été fait par le Canton, car Versoix projetait d'y construire une passerelle.

Mais les commissaires se sont demandé si ce passage sur la Versoix ne devrait pas finalement être financé par la voie verte.

Certes, le projet d'agglomération participerait aux frais pour moitié. Mais si nous ne dépensons pas les 50% à charge de la Commune, le résultat financier est meilleur.

Comme le disait M. Foster, « un duo pack c'est bien, mais pas si on ne veut pas du produit ! »

Il a aussi été relevé que même si ce projet date de la législature précédente, il ne doit pas y avoir de regrets à le voir abandonné. Au contraire, nous sommes clairvoyants et si les choses se compliquent au fil des années, et finissent par coûter trop cher, ou encore s'avérer impossibles à réaliser dans de bonnes conditions, autant ne pas s'entêter.

C'est notre rôle de réagir et de nous remettre en question !

Finalement la commission des Finances a rejeté ce crédit d'étude supplémentaire par 4 non, 3 oui et 2 abstentions.

J'invite le CM à bien réfléchir au vote de ce soir et à rejeter ce crédit ! »

Rapport de minorité de la commission finances, administration et économie

M. Marro prend la parole :

« Je ne vais nullement répéter tout ce que mes collègues viennent de mentionner. Mon rapport ne concerne que le problème financier. Dans la même séance de la commission FAE, le groupe minoritaire dont je fais partie estime nécessaire de poursuivre l'étude complémentaire et est favorable au crédit d'études de CHF 30'600.-. Il convient de relever que la moitié de cette somme pourra être remboursée dans le cadre du projet d'agglomération. La commission FAE a préavisé défavorablement ce crédit par 4 non, 3 oui et 2 abstentions. »

Discussion

M. Ricci prend la parole :

« Ce projet de crédit complémentaire est un projet communal indispensable à la voie verte. La voie verte est un projet intercommunal soutenu par les Conseils administratifs et représentants du Conseil municipal des communes concernées. Le PDC soutient ce projet depuis le début et continuera à le faire. »

Mme de Terwangne prend la parole.

« Ici même, à l'unanimité, nous avons approuvé et applaudi le Plan climat communal ce 9 octobre.

Il est composé de 6 axes. Je vous rends attentif à l'axe 2 "mobilité" : soutenir la mobilité douce grâce au développement d'infrastructures continues, sécurisées, agréables et à l'aménagement des espaces publics.

Sommes-nous responsables et cohérents en refusant ce crédit d'étude complémentaire afin d'obtenir l'autorisation de construire cette passerelle ?
Sommes-nous contre la mobilité douce ?
Le PDC, lui, soutiendra ce crédit complémentaire. »

M. Marro prend la parole :

« Les socialistes soutiendront ce crédit complémentaire de CHF 30'600.-. Ce qui est important pour nous, c'est d'obtenir un diagnostic de la pollution des sols. C'est essentiel pour le bien de la population versoisienne de savoir si à cet endroit le sol est pollué ou non. Alors profitons de l'occasion, sinon on ne le fera pas. »

M. Lambert prend la parole :

« Dans le cadre de la procédure, certaines demandes complémentaires, sont impossibles à anticiper avant le dépôt formel du dossier de demande d'autorisation de construire.

Rappel du contexte :

En 2020, l'Etat a initié un projet de voie verte pour la mobilité douce entre Genève-Sécheron et Versoix en partenariat avec les communes de Prégny-Chambésy, Genthod, Bellevue et Versoix. Le tracé de cet axe de mobilité douce emprunte le chemin du Molard et prévoit une traversée de la Versoix à l'est du parc du Molard, en amont du pont CFF.

Le service de l'Urbanisme et des Transports a lancé en 2020 une étude d'avant-projet pour la construction d'une nouvelle passerelle mobilité douce sur la Versoix en phase avec le tracé de la future voie verte.

Le 27 octobre 2020, le bureau d'architectes Mayor & Beusch a présenté le projet de passerelle de franchissement de la Versoix lors de la présentation à la Commission aménagement et transports.

En accord avec les SIG, cette nouvelle passerelle servira également de passage à la ligne de haute tension électrique après la suppression de la cabine électrique prévue dans le projet d'aménagement du parc du Molard, objet mené en parallèle à la passerelle. Cette solution permet d'éviter à la Ville de Versoix un forage coûteux sous le cours d'eau.

Diverses institutions dont les services de l'Etat sont engagés dans cette étude comme suit :

L'OCAN demande des études de variantes approfondies et argumentées quant à l'emplacement de la nouvelle passerelle, ainsi qu'un argumentaire concernant l'impossibilité d'agrandir la passerelle existante. L'OCEau exige également un argumentaire justifiant l'emplacement de la nouvelle passerelle d'intérêt général à usage public dans une surface inconstructible. Il demande également des précisions quant à l'exutoire du canal de décharge et à la station cantonale de mesure. Les CFF demandent un rapport explicatif détaillé s'agissant de l'intervention à proximité des voies ferrées.

Le service de géologie, sols et déchets exige un diagnostic de pollution OLED des sols, évaluant la potentielle présence de PFAS, notamment dans les eaux souterraines. Les compléments demandés par l'OCAN seront pris en charge par le poste de réserve prévu dans le crédit complémentaire voté en 2022. Les demandes de l'OCEau et des CFF nécessitent des frais d'études imprévus. Le diagnostic de pollution des sols, exigé par le service de géologie, sols et déchets, induit également des frais imprévus importants. Le montant de ces compléments d'étude imprévisibles est largement au-dessus des 10%

admissible à l'article 60 du règlement sur l'application de la loi d'administration des communes (RAC).

Le projet de nouvelle passerelle s'implante à un point stratégique tant au niveau communal que cantonal, au croisement de la future voie verte et du cheminement piéton le long de la Versoix. Elle est prévue pour tous les usagers de la mobilité douce, en remplacement de la passerelle piétonne existante étroite et inadaptée aux autres modes doux (vélos et PMR) et permet de relier les quartiers de la Pelotière et de Crève-Coeur au centre de Versoix.

Une suspension du délai au 30 janvier 2024 a été accordée pour fournir les compléments nécessaires à la poursuite de la procédure de demande d'autorisation de construire. Le crédit complémentaire 2 répond aux études à fournir pour poursuivre la procédure. Sans ce crédit, l'OAC poursuivra son instruction en se basant sur un dossier incomplet, avec le risque de refus de l'autorisation de construire. C'est pourquoi le Conseil administratif vous demande de réserver un accueil positif à cette demande de crédit d'études complémentaire de CHF 30'600.- TTC, crédit étude remboursé à 50% par l'Etat après approbation du décompte final par la direction des projets d'agglomération, la charge finale de la Commune se monte à CHF 15'300.- TTC. »

M. Varonier prend la parole :

« Le travail d'un Conseiller municipal ou d'une Conseillère municipale est de pouvoir remettre en question certaines choses. Nous ne pouvons pas voter un projet dont les coûts ne sont pas connus. Le PLR refusera donc cette demande de crédit supplémentaire. »

M. Diaz prend la parole :

« Je vous remercie pour ces longues explications sur les PFAS. La demande de l'Etat pourtant légitime portait sur les variantes du pont inexistantes et son élargissement.

J'entends beaucoup d'amalgames entre la passerelle et la voie verte alors même que la passerelle a été découplée dès le début de la voie verte par l'administration.

Le groupe des Verts est favorable à la voie verte mais reste très attentif à la maîtrise de ses ouvrages et des couts. »

M. Zeder prend la parole :

« L'Etat va contribuer pour 50% aux dépenses de cette passerelle, alors ne dites pas que le projet n'a aucun intérêt et qu'il « sort du chapeau sans aucune réflexion préliminaire »... Il serait regrettable et même dommageable de jeter à la poubelle le montant de près de 85'000 CHF dépensé jusqu'ici en rejetant un complément d'études de seulement 15'000 CHF (part de Versoix) !

On est à bout touchant pour obtenir une autorisation de construire. Il n'est pas sûr que cette opportunité se reproduise à l'avenir. Versoix mérite d'avoir un nouveau franchissement de sa rivière, qui reliera ses quartiers Sud au reste de la Commune. En refusant le crédit complémentaire de 15'000 CHF aujourd'hui, Versoix devra payer (rembourser) les 45'000 CHF déjà engagés par l'Etat. Drôle de manière d'épargner les deniers des contribuables de Versoix, Non ? »

Mme Schneckenburger relève l'importance de réfléchir au meilleur endroit pour construire cette passerelle, notamment dans le cadre du passage de la voie verte (tracé). Elle constate par ailleurs qu'on ne connaît encore aucun coût relatif à la construction de cette passerelle. Elle fait enfin référence aux crues centennales dont on parle en permanence et à la hauteur du lac actuelle.

M. Conus prend la parole :

« Aujourd'hui, nous sommes amenés à décider du soutien que nous désirons accorder ou non, au projet de la passerelle du Molard, en votant une nouvelle demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 30'000.- (pour rappel, le crédit d'étude de base se montait à CHF 45'000.-, déjà suivi par une demande de crédit complémentaire de CHF 29'700.-, dont 50% seront à la charge du Canton, une fois le projet terminé).

Je trouve que l'introduction du message qui nous est à nouveau présenté est faussée. Le texte laisse penser que le tracé de la voie verte est définitif, or il n'en est rien. Le cahier des charges de la voie verte, édité en août 2020 spécifie, à l'article 1.3.2 que « Le découpage des séquences présentées ne doit pas être retenu comme tel pour l'étude à mener, qui devra précisément s'interroger sur la double dimension: unité de l'ensemble de l'itinéraire et adaptations selon les spécificités le long du tracé ».

Egalement l'article 2.1.1 précise encore que « Le tracé définitif pour la voie verte devra être confirmé à l'issue de l'avant-projet, en optimisant, si cela se révèle pertinent, le trajet décrit au chapitre 1 "contexte de l'étude", au regard de nouvelles opportunités ou d'améliorations possibles pour certaines séquences. Le tracé définitif devra intégrer les connexions avec la route de Suisse, les gares, les espaces de séjours à créer ainsi que les points d'attractions, d'intérêts, lieux de vie du territoire directement à proximité ». La "dureté foncière", la cohérence, la lisibilité de l'ensemble de l'itinéraire ainsi que les coûts d'acquisition du foncier, d'aménagement et d'entretien devront être pris en compte pour définir le tracé définitif.

Le texte du message communal nous présente cette passerelle comme étant située à un point stratégique tant au niveau communal que cantonal, au croisement de la future Voie Verte et du cheminement piéton le long de la Versoix. Elle est prévue pour tous les usagers de la mobilité douce, en remplacement de la passerelle piétonne existante étroite et inadaptée aux autres modes doux (vélos et PMR) et permet de relier les quartiers de la Pelotière et de Crève-Coeur au centre de Versoix.

Or il n'en est rien !

L'étude de ce projet dont nous ne voyons pas la fin devient de plus en plus coûteuse et ce projet est à mon sens inadéquat pour plusieurs raisons : L'implantation n'est pas optimale, restant située à la sortie d'un chemin étroit et tortueux, longeant le bâtiment de la Papeterie. Le sud de la passerelle est situé en zone inconstructible et nécessitera l'abattage de nombreux arbres, ce qui, contrairement à ce qui a été mis en avant concernant le futur parc du Molard, ne favorisera pas la biodiversité. La liaison avec la route de Suisse, dont la piste cyclable passant derrière la Migros attend d'être raccordée depuis de nombreuses années ne sera pas

des plus aisée à emprunter. Nous devons également démolir le passage existant, à nos frais.

Il me semble qu'en matière de remplacement de l'actuelle passerelle piétonne, on peut mieux faire.

Nous pouvons et devons mieux faire, en profitant de l'occasion qui nous est donnée de coordonner plusieurs études concernant un même lieu.

Nous avons un projet concernant le Parc du Molard.

Nous avons une nouvelle étude en cours concernant la surface de Favarger et de la Papeterie. Nous avons une étude en cours de la Voie verte sur le même périmètre. Nous avons également une étude d'un projet de passerelle que l'on nous demande de soutenir financièrement pour la troisième fois, qui va dépasser les 100'000.- et restera inadéquate en plus d'être coûteuse.

Et que faisons-nous ?

Pensons-nous à réfléchir de façon globale à nos besoins concernant ce périmètre ? Non ! Comme souvent, notre Commune joue aux puzzles ! Pièce par pièce, mais sur 4 jeux différents. Aucune vision d'ensemble, aucune vision à long terme !

En procédant ainsi, ne risquons-nous pas de tomber dans le même piège que la vélo-station ?

Pragmatisme

Voici le mot qui manque cruellement à notre Commune !

Le pragmatisme est la possibilité d'augmenter le degré de conscience qu'on a de l'organisation, pour ensuite enrichir la prise de décision et les pratiques qui en découlent.

Va-t-on vraiment continuer à poursuivre un projet au seul motif que quelques-uns ont décidé que ce projet de passerelle devait voir le jour, "parce qu'on en a déjà discuté" ?

Va-t-on vraiment continuer à dépenser l'argent du contribuable inutilement en créant une passerelle dont les bénéfices présentés sont pour le moins douteux ?

Non, Mesdames et Messieurs, à un moment, il faut avoir le courage de reconnaître l'erreur et dire stop ! Certes, en refusant ce second crédit complémentaire, nous repoussons la création de ce passage. Et alors ?

Je pense qu'il est temps de repenser ce projet mal ficelé, qui n'apporte aucune plus-value, ni aux usagers potentiels, ni à notre économie. En repensant ce projet à la lumière des nouveaux développements, nous pouvons augmenter le potentiel économique de cette zone tout en satisfaisant le cahier des charges de la Voie Verte, à laquelle nous sommes favorables, sous conditions. Je vous le rappelle, le tracé de la voie verte n'est pas définitif à ce jour. Également, ce tracé peut se concevoir par secteurs, dans un ordre aléatoire. Celles et ceux qui ont lu et compris le cahier des charges ont pu le constater !

La Voie verte nous offre la possibilité de diminuer nos coûts, car le Canton s'engage à participer aux frais. Faisons bon usage de cet engagement. Si nous soutenons l'actuel projet de passerelle, nous passerons de " la tête dans le guidon" à "la tête dans le sac..."

Je refuserai donc ce crédit complémentaire et vous invite, chers collègues, à en faire de même, bien que notre groupe se soit prononcé pour la liberté de vote. Merci. »

M. Lambert considère que la valeur de l'objet a disparu dans le cadre de la voie verte. Il rappelle que le tracé a été choisi avec des professionnels, le bureau d'ingénieurs, le Conseil d'Etat, les CA des communes ainsi que la commission consultative. Il ne s'agit nullement d'un projet imposé par le Canton. Grâce à ce soutien un financement est possible dans le cadre du projet d'agglomération. Il faut rappeler que le projet en est à la phase d'étude et d'introduction aux demandes d'autorisation de construire. Les appels d'offres et les estimations de prix seront effectués ultérieurement et seront accompagnées d'un message et d'une demande de crédit. Le projet est extrêmement coordonné avec le mandataire, Canton, communes et ateliers.

M. Zeder demande quelle somme sera perdue sur ce qui a déjà été engagé si ce crédit d'étude se voit refusé ce soir. Au vu de l'argent déjà engagé, autant que le projet se réalise.

M. Lambert indique que si la passerelle doit faire évoluer la voie verte, cela serait catastrophique (supplément de travail, tracé à revoir).

M. Diaz se dit effaré sur les interventions notamment en ce qui concerne la notion de coûts. Il relève l'importance de s'interroger sur l'utilité publique d'un tel projet. Il indique que le Conseil municipal n'est pas là pour obtenir des subventions en lien avec des projets d'agglomération mais est là pour défendre des projets d'intérêt public.

M. Lambert demande à M. Diaz s'il pense que la Confédération et le Canton ne travaillent pas pour l'intérêt public et s'interroge sur la vision du groupe des Verts de l'intérêt public.

M. Zeder est persuadé de l'utilité publique de la passerelle et relève l'intérêt de ce projet pour la Commune.

Mme Schneckenburger tient à rappeler qu'il s'agit d'un crédit d'étude et que le Conseil municipal aura encore à se prononcer sur le crédit de réalisation de cette passerelle.

M. Conus demande si une présentation de l'ensemble du projet a été effectuée. La direction de Favarger est-elle au courant du projet dans le cadre de la voie verte et des différentes négociations ?

M. Lambert confirme que l'étude test « Favarger – Papeterie » a été faite avec la voie verte comme première contrainte.

M. Tonoli fait part de sa satisfaction à pouvoir s'exprimer en tant qu'utilisateur de la passerelle actuelle. Il est persuadé de l'utilité de proposer un complément à cette passerelle bien souvent trop exigüe aux heures de pointe. Il relève l'importance de tenir compte des besoins et des attentes des habitants et de leur proposer une alternative intéressante.

Constatant plusieurs divergences d'opinion au sein du Conseil municipal, le Président remercie les membres du Conseil municipal d'éviter les redites et d'envisager la fin de la discussion.

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Il a été dit que le groupe des Vertes et des Verts de Versoix avait choisi la liberté de vote. Pour autant, pour celles et ceux qui soutiennent le projet, ce soutien ne va pas sans condition.

Ainsi, nous demandons que soit mandatée dans les plus brefs délais une étude de toutes les mobilités douces et moins douces (PMR, piétons, trottinettes, etc., vélos lents et vélos rapides) sur cette zone, avec prise en compte des origines-destinations et détail des réflexions sur les accroches à la voie verte et la route de Suisse, notamment, et cela des deux côtés de la Versoix et des voies CFF.

La présentation des résultats de cette étude devra se faire avant le vote du crédit de construction de la passerelle.

Et si une telle étude a déjà été faite dans le cadre du mandat Urbaplan sur la définition du tracé de la voie verte, qu'elle nous soit présentée et transmise dans les mêmes délais. »

M. Tamone rappelle que l'enjeu du projet est sur la question du tracé. Il soutiendra ce crédit supplémentaire.

M. Foster prend la parole :

« Monsieur le Président

Je partage l'analyse de mon collègue M. Cornus en grande partie.

Concernant cette passerelle, Monsieur le Président, ses coûts ne cessent de grimper et qui sait si l'étude concernant la pollution du sol ne va pas faire exploser son prix final.

En même temps, je partage les inquiétudes de plusieurs collègues concernant les vrais avantages de la Voie verte pour la mobilité douce "de loisirs" avant de parler du fait qu'on n'a pas encore même pensé à une vraie stratégie pour le report modal dans notre Commune. Est-ce qu'on ne se trouve pas en face d'une deuxième histoire type "Vélo-station" ?

Monsieur le Président, si je vote oui pour ce crédit ce soir, je me réserve la possibilité de voter contre le crédit d'investissement pour la construction de la passerelle si on n'a pas bien contrôlé ses coûts, et en même temps mieux défini ses avantages pour la mobilité douce et le report modal dans le même sens que le demande de Mme Sauter Caillet.

Merci Monsieur le Président. »

M. Varonier rappelle que si la construction ne se fait pas la subvention est perdue.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

Délibération – **D48**
Crédit d'étude complémentaire 2 de CHF 30'600.- destiné à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix-Molard

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 6 décembre 2023, qui décrit dans les détails la nécessité de mener une seconde étude complémentaire relative à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix-Molard,

vu les demandes adressées par différents services de l'Etat et les CFF suite au dépôt de la demande d'autorisation de construire, impliquant des coûts dépassant le crédit complémentaire alloué par le Conseil municipal le 19 décembre 2022,

vu le délai accordé par l'Office des Autorisations de Construire au 30 janvier 2024 à la Ville de Versoix pour répondre à ces demandes,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 12 décembre 2023,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et économie du 14 décembre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, 10 non et 1 abstention,

1. D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 30'600.- pour couvrir l'étude complémentaire destinée à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix – Molard.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 14 décembre 2020.

6. MOTIONS

- a. M12-A Rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population relatif à la motion « Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne »

M. Riat, Président de la commission BGPP, donne lecture rapport de la commission BGPP relatif à la motion « Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne » et mis à disposition sur l'extranet des membres du Conseil municipal. La commission BGPP demande d'accepter le classement de ce rapport.

Quelques images des différentes manifestations qui se sont déroulées au cynodrome ces dernières années sont projetées sur grand écran.

Discussion

M. Marquis indique que le PLR est ravi de ce qui s'est fait au cynodrome pour les associations locales. Il tient à remercier M. Riat pour le travail effectué avec les membres de la commission BGPP et pour l'énorme investissement consacré à la direction des travaux liés à la production de ce rapport. Il invite le Conseil municipal à accepter ce rapport.

M. Tamone tient à saluer le travail effectué au sein de la commission BGPP. Il constate que le rapport contient beaucoup d'éléments de réponses et que le travail accompli a été à la hauteur d'un travail qui aurait été effectué par le Conseil administratif. Il salue le travail effectué mais ne sait pas si la motion a encore du sens. Il considère avec satisfaction que l'objectif visé par la motion est atteint. Il adresse ses félicitations à toutes celles et ceux qui ont rendu cette réalisation possible.

Au nom du PDC, M. Tonoli adresse ses félicitations à la commission BGPP pour cette réussite. Afin de profiter de cette structure, il suggère l'organisation d'une prochaine séance du Conseil municipal *in situ* dès le retour des beaux jours.

Mme Tchamkerten tient à féliciter M. Riat pour le rapport de la commission BGPP. Elle ne sait pas ce que le Conseil administratif pourrait ajouter à ce rapport déjà très complet. Par ailleurs, l'organisation d'une séance du Conseil municipal au cynodrome paraissant compliquée, Mme Tchamkerten suggère plutôt d'organiser des grillades après une séance du Conseil municipal.

La parole n'est plus demandée et le Président propose au Conseil municipal d'accepter le rapport et le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission BGPP et accepte le renvoi de la motion au Conseil administratif par acclamation.

7. RESOLUTIONS

Néant.

8. QUESTIONS

- a. Question orale de M. Conus qui propose, suite à la convocation à la séance « Toutes commissions réunies » de ce jour, de ne pas verser de jetons de présence aux membres du Conseil municipal pour cette séance.
- b. Question orale de M. Foster concernant la très faible participation du public à la séance d'information du 6 décembre dernier relative à l'hébergement de jeunes requérants d'asile mineurs non accompagnés à Ecogia :
- « Le 6 décembre 2023 j'ai participé à la séance d'information publique en lien avec l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les réfugiés mineurs à Ecogia.
- Une séance bien organisée avec des réponses complètes et intéressantes à toutes nos questions.
- Toutefois, je regrette beaucoup que la participation du public était très faible.
- Je me pose la question, Monsieur le Président, si notre population n'est pas intéressée par ce sujet ou si la publicité concernant cet évènement n'était pas à la hauteur.
- Je remercie d'avance les réflexions du Conseil administratif concernant la faible participation du public à cette séance. »
- c. Question orale de Mme Schneckenburger concernant la liste des restaurants dans le calendrier communal :
- « Nous avons tous reçu dans nos boîtes aux lettres, le calendrier de la Commune avec ses informations diverses, additionnées de quelques publicités privées de commerces de la région.
- On peut aussi y trouver la liste des restaurants versoisiens, mais à bien y regarder, on constate qu'il en manque au moins 3, et pas n'importe lesquels : le Lion d'Or, le National et le Repère.
- On s'interroge et on finit par lire la petite phrase au bas de la liste qui dit que les restaurants qui figurent ici sont ceux qui ont accepté de soutenir ce calendrier ! Il semble que cela fait quelques années que c'est ainsi, mais jusque-là, tous semblaient participer sans broncher.
- Que s'est-il passé cette année ? Est-ce que nos impôts ne sont pas capables de couvrir l'impression d'une telle liste sensée informer les habitants sur les restaurants ?
- Est-ce que cette participation deviendrait trop élevée ?
- Personnellement je suis interloquée par cette façon de faire.
- Je ne trouve pas normal que nos restaurateurs doivent payer pour figurer sur une simple liste informative.
- Non seulement on prive le citoyen d'informations objectives, mais on ponctionne aussi les commerces inutilement.

Dernière question, avons-nous profité de faire travailler une entreprise versoisienne pour l'impression de ce calendrier ? Je n'ai pas trouvé de référence à ce sujet. »

- d. Question orale de Mme Chaudieu concernant les conséquences de la 5G suite à la séance « Toutes commissions réunies » de mai 2023 :
- « En mai dernier, nous avons, lors d'une « Toutes Commissions Réunies », reçu la visite de lobbyistes de Swisscom venus nous vanter les mérites de la 5G. Outre le fait qu'aucun contrepoint n'y a été présenté, quelques réflexions seraient utiles avant de s'emballer pour cette Xième nouvelle «avancée» technologique dont les conséquences ne sont pas anodines.
- En effet, déjà se profilent les suivantes : 6G, 7G qui consommeront toujours plus d'énergie. On estime que la consommation d'énergie pour la 5G sera au moins 3 fois supérieure à la 4G. Pour quel gain ? Jouer à des jeux vidéo, regarder des films plus rapidement accessibles et en mobilité ? S'équiper de robots à Intelligence artificielle pour suppléer à l'intelligence superficielle d'une humanité infantile à l'affût des derniers gadgets ? Faut-il donc multiplier les antennes sur le territoire pour satisfaire à ces futilités ?
- Alors que la Commune a présenté son Plan Climat, pourquoi ne pas y inclure la facture numérique alors qu'elle explosera avec la 5G, les véhicules et autres joujoux connectés ? Cela correspond-il à un réel besoin ?
- Sans compter les possibles effets sur la santé humaine et animale qui sont de plus en plus documentés. Le moratoire de 2018 va-t-il être mis au tiroir pour satisfaire aux intérêts des multinationales ?
- Et comment justifier l'extraction prédatrice pour la fabrication de ces multiples objets dans des pays gouvernés par des politiques corrompus au détriment de populations exploitées dans des mines polluantes et qui ne verront jamais le bénéfice de leur travail ?
- Pourrait-on mener une réflexion sur ce sujet qui n'est pas une vétille et si possible qu'une TCR soit réunie avec une personne qui connaisse le sujet sur un autre versant que celui du profit ? »

9. PETITIONS

Néant.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric Lambert, Maire

Travaux, Voirie, Espace public

- Éclairage public : Début de la deuxième phase d'extinction de l'éclairage public de 1h00 à 5h00 dans certaines rues de Versoix, de façon échelonnée, durant tout l'hiver 2023-2024. La première phase a été mise en service en avril 2023 (zone villas). Tous les chemins de la Commune sont concernés **sauf** les secteurs/axes principaux suivants : rte de Saint-Loup, ch. de Pont-Céard, ch. Louis-Dégallier, ch. de Montfleury, av. Adrien-Lachenal, rue de l'Industrie, rue des Moulins (maintien de

l'éclairage pour des questions de sécurité). Le secteur de la gare ainsi que celui situé entre le ch. de Pont-Céard et le ch. de Montfleury ne sont pas concernés par cette mesure. Ces derniers feront l'objet de la 3ème phase d'extinction courant 2024.

- Secteur ch. Pré-Colomb, Bief de Pont-Céard : le bouquet de chantier a eu lieu, les travaux de génie civil sont terminés. La signalisation et le marquage ont été effectués. La mise en fonction des bornes escamotables reste à faire.
- Rte de Saint-Loup : étude des collecteurs en cours, présentée en commission AT. Appels d'offres prévus en début d'année 2024.
- Port Choiseul : changement de revêtement prévu entre mi-février et fin avril 2024. Consultation des usagers du Port en cours.
- Mise en zone de stationnement 3h00 pour le secteur av. Louis-Yung et en dessus : autorisation en force, panneaux installés.

Culture

- Exposition - Une famille d'artistes 1889-2023, du 2 décembre 2023 au 10 mars 2024 - Galerie du Boléro.
- Exposition - Jours de fêtes, par la Société Genevoise de Photographie, du 1er décembre 2023 au 31 janvier 2024 - Hall du Boléro – entrée libre.
- Succès dans le cadre des rencontres du Boléro avec Véronique Jannot et Daniel Bernard le vendredi 8 décembre 2023 à la Galerie du Boléro.
- Succès également pour le thé dansant du 6 décembre 2023.
- Le programme des Caves est disponible sur le site de la Mairie. Réouverture le 13 janvier prochain. <https://www.versoix.ch/sites-les-caves-programme/les-caves/>
- Bébé bouquine ! à la bibliothèque du Boléro le 20 décembre à 17h00.
- La Bibliothèque sera fermée du samedi 23 décembre au lundi 1er janvier inclus. Réouverture le mardi 2 janvier 2024.

Le Service de la Culture adresse ses meilleurs vœux avec l'acquisition par le fonds de décoration de la Ville de Versoix d'un tableau de M. Charles Pasche, peintre ayant vécu à Versoix et qui avait la malchance de ne pas avoir d'extrémités au bout de ses bras et peignait avec ses pieds (projection de l'image sur grand écran).

Soupe du 1er janvier 2024 dès 17h00 à la Salle Lachenal : Afin de fêter ensemble le début d'année 2024, les Autorités versoisiennes vous donnent rendez-vous le lundi 1er janvier 2024 dès 17h00 à la salle Lachenal pour partager une soirée festive.

Mme Jolanka Tchamkerten, Vice-Maire

Pas de communication.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Sports

Mme Enhas signale que Erdene Unurjugal est devenu champion suisse de boxe thaï « Muay Thaï » dans la catégorie « amateur moins de 71 kg ». Il a remporté ce titre le samedi 9 décembre à Genève. M. Erdene Unurjugal est

un jeune sportif versoisien de 18 ans. Son début de carrière est en lien avec la création de cours de boxe thaï par des jeunes versoisiens mis en place grâce au dispositif de la cohésion sociale « Place aux jeunes ». Ce dispositif permet à des jeunes versoisiens qui ont des projets de bénéficier d'un soutien financier ou d'un accompagnement des services communaux pour concrétiser leur projet.

La Ville de Versoix adresse ses félicitations à ce jeune sportif et se réjouit de suivre sa carrière qui s'annonce prometteuse.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Zeder signale que la nage glaciale s'est déroulée avec succès et dans une très bonne ambiance le 9 décembre dernier. Environ 300 nageurs et 65 bénévoles ont soutenu cette manifestation, de même que l'association du Sauvetage et les Samaritains. Les dons récoltés à cette occasion seront, il l'espère, exceptionnels.

12. DIVERS

M. Lima revient sur le débat assez animé et le vote relatif au crédit d'étude complémentaire de la passerelle du Molard. Il demande au Conseiller administratif en charge de ce dossier et à la Présidente de la commission AT de bien vouloir mettre à disposition les différentes pièces pour que les commissaires puissent progresser dans ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h58.

Parole au public

La parole n'est pas demandée.

Fin de la séance à 21h58.

* * * * *